

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Cosy / n°05 / 2019

Délibération du Comité syndical
Séance du 5 février 2019

Maintenance préventive 2019 de l'éclairage public : montant des contributions

L'an deux mille dix-neuf, le 5 février à 10 h 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 30 janvier 2019, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 33 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIÈRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIÈRE Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		X
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	X	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)	X	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	X	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		X
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		X
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		X
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		X
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		X
RENAUD Jacques, suppléant MATHIEU Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		X
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	X	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		X
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		X
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	X	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	X	

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du comité syndical n°19/2015 du 16 juin 2015, adoptant le plan stratégique éclairage 2015-2020 et la modification du règlement financier afférent ;

Vu la délibération n° 38/2016 du 26 avril 2016 relative à la modification des règlements financiers du Siéml, applicable au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant la révision des montants des contributions annuelles unitaires relatives à l'entretien de l'éclairage public et proposée ci-dessous pour 2019 :

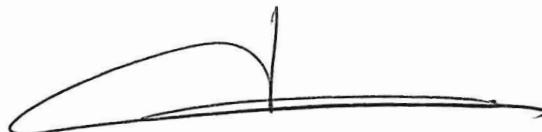
- lanterne de catégorie A (entretien simple)	13,20 €
- lanterne de catégorie B (entretien complexe)	14,30 €
- lanterne à LEDS (technologie leds)	8,80 €

Considérant que les collectivités adhérentes pour lesquelles le Siéml perçoit la TCCFE bénéficient d'un abattement de 4,00 € TTC par lanterne ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **donne un avis favorable** à la proposition fixant les montants des contributions annuelles unitaires par catégorie de lanternes pour 2019 mentionnés ci-dessus ;
- **décide de solliciter** les contributions forfaitaires qui en résultent auprès des communes concernées selon l'annexe ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	33
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

Annexe 4

Maintenance préventive de l'éclairage public 2019 Contributions annuelles forfaitaires par collectivité

Commune	Contribution T.T.C.
ALLONNES	2 997,10
ANGERS LOIRE METROPOLE	199 477,30
ANGRIE	1 087,50
ANTOIGNE	651,70
ARMAILLE	249,50
ARTANNES SUR THOUET	595,50
AUBIGNE SUR LAYON	920,50
BARACE	622,10
BAUGE-EN-ANJOU	20 113,70
BEAUFORT-EN-ANJOU	8 867,80
BEAULIEU SUR LAYON	1 764,50
BEAUPREAU-EN-MAUGES	28 319,30
BECON LES GRANITS	3 605,80
BEGROLLES EN MAUGES	2 285,50
BELLEVIGNE_LES_CHATEAUX	8 058,00
BELLEVIGNE-EN-LAYON	8 069,40
BLAISON-SAINT-SULPICE	1 567,70
BLOU	1 157,70
BOUILLE MENARD	808,80
BOURG L'EVEQUE	450,40
BRAIN SUR ALLONNES	1 896,20
BREILLE LES PINS (la)	257,50
BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	14 303,30
BROSSAY	681,10
C. A. DU CHOLETAIS	2 032,60
C. A. MAUGES COMMUNAUTE	10 793,90
C. A. SAUMUR VAL DE LOIRE	12 481,70
C. C. ANJOU BLEU COMMUNAUTE	4 631,80
C. C. ANJOU LOIR ET SARTHE	2 231,70
C. C. BAUGEOIS VALLEES	612,50
C. C. LOIRE LAYON AUBANCE	4 259,30
C. C. VALLEES DU HAUT ANJOU	1 036,80
CANDE	7 058,80
CARBAY	294,50
CERNUSSON	297,70
CERQUEUX (les)	2 169,00
CHALLAIN LA POTHERIE	884,00
CHALONNES SUR LOIRE	9 162,50
CHAMBELLAY	656,50
CHAMPTOCE SUR LOIRE	2 768,10
CHANTELOUP LES BOIS	713,10
CHAPELLE SAINT LAUD (la)	460,10
CHAUDEFONDS SUR LAYON	1 146,80
CHAZE SUR ARGOS	824,10
CHEFFES SUR SARTHE	960,80
CHEMILLE-EN-ANJOU	32 924,60
CHENILLE-CHAMPTEUSSE	775,60
CIZAY LA MADELEINE	725,30
CLERE SUR LAYON	570,00
CORNILLE LES CAVES	568,80
CORON	2 159,90

Annexe 4

Commune	Contribution T.T.C.
CORZE	1 228,80
COUDRAY MACOUARD (le)	2 479,30
COURCHAMPS	536,90
COURLEON	287,40
DENEE	2 000,60
DENEZE SOUS DOUE	269,00
DISTRE	1 848,90
DOUE-EN-ANJOU	16 266,90
DURTAL	5 733,90
ERDRE-EN-ANJOU	6 731,30
ETRICHE	1 726,20
FONTEVRAUD L'ABBAYE	3 920,50
GARENNES-SUR-LOIRE (les)	7 204,90
GENNES-VAL-DE-LOIRE	12 902,70
GREZ NEUVILLE	2 802,00
HUILLE-LEZIGNE	2 112,30
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	4 968,10
JAILLE YVON (la)	364,60
JARZE-VILLAGES	3 662,50
JUVARDEIL	1 528,50
LANDE CHASLES (la)	273,90
LE-LION-D'ANGERS	7 180,80
LES HAUTS-D'ANJOU	13 103,50
LES-BOIS-D'ANJOU	2 567,10
LOIRE	1 448,00
LONGUE JUMELLES	9 339,00
LOURESSE ROCHEMENIER	511,10
LYS-HAUT-LAYON	18 012,50
MARCE	968,70
MAUGES-SUR-LOIRE	22 368,70
MAULEVRIER	4 939,10
MAY SUR EVRE (le)	4 952,80
MAZE-MILON	3 917,50
MAZIERES EN MAUGES	1 787,00
MENITRE (la)	2 170,60
MIRE	1 874,20
MONTIGNE LES RAIRIES	482,00
MONTILLIERS	2 027,30
MONTREUIL BELLAY	11 718,30
MONTREUIL SUR LOIR	893,40
MONTREUIL SUR MAINE	754,50
MONTREVAULT-SUR-EVRE	20 276,50
MONTSOUREAU	2 212,60
MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY	6 108,80
MOULIHERNE	1 065,40
MOZE SUR LOUET	2 609,90
NEUILLE	606,80
NOYANT-VILLAGES	8 081,70
NUAILLE	2 179,50
OMBREE-D'ANJOU	17 218,60
OREE-D'ANJOU	14 102,00
PARNAY	998,90
PASSAVANT SUR LAYON	412,00
PELLERINE (la)	175,10
PLAINE (la)	1 807,50

Annexe 4

Commune	Contribution T.T.C.
POSSONNIERE (la)	3 417,90
PUY NOTRE DAME (le)	2 175,80
RAIRIES (les)	1 123,70
ROCHEFORT SUR LOIRE	2 567,10
ROMAGNE (la)	2 092,50
ROU MARSON	315,90
SAINT AUGUSTIN DES BOIS	895,20
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	4 167,60
SAINT CLEMENT DES LEVEES	2 821,30
SAINT GEORGES SUR LOIRE	4 528,90
SAINT GERMAIN DES PRES	1 656,80
SAINT JEAN DE LA CROIX	471,60
SAINT JUST SUR DIVE	69,90
SAINT LEGER SOUS CHOLET	5 078,70
SAINT MACAIRE DU BOIS	81,00
SAINT MELAINE SUR AUBANCE	2 794,70
SAINT PAUL DU BOIS	850,60
SAINT PHILBERT DU PEUPLE	540,00
SAINT SIGISMOND	479,50
SCEAUX D'ANJOU	1 024,80
SEGRE-EN ANJOU-BLEU	17 135,80
SEGUINIÈRE (la)	7 777,40
SEICHES SUR LE LOIR	4 327,20
SERMAISE	580,90
SEVREMOINE	33 016,90
SOMLOIRE	1 385,60
SOUZAY CHAMPIGNY	2 050,90
TERRANJOU	4 430,60
TESSOUALLE (la)	3 433,90
THORIGNE D'ANJOU	1 730,80
TIERCE	6 017,20
TOUTLEMONDE	930,60
TREMENTINES	2 651,40
TUFFALUN	1 841,90
TURQUANT	2 010,70
ULMES (les)	1 021,50
VAL-D'ERDRE-AUXENCE	5 015,20
VAL-DU-LAYON	3 856,50
VARENNES SUR LOIRE	1 374,50
VARRAINS	1 984,10
VAUDELNAY	1 890,90
VERNANTES	2 428,10
VERNOIL LE FOURRIER	1 496,00
VERRIE	28,70
VEZINS	2 074,70
VILLEBERNIER	533,30
VIVY	2 426,50
YZERNAY	3 603,00
TOTAL GENERAL	833 937,30

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Maintenance préventive 2019 de l'éclairage public : montant des contributions

Date de transmission de l'acte : 11/02/2019

Date de réception de l'accusé de 11/02/2019

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY05 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20190205-DELCOSY05-DE

Date de décision : 05/02/2019

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgétaires